



« 50 ans d'engagement au service des populations sahéniennes et ouest-africaines »

## Centre Régional AGRHYMET

N/Réf. 00982/DG/CRA/DFR/SA/dm

Niamey, le

26 MAI 2026

**Objet :** Recrutement de vacataires pour dispenser des cours au Centre Régional AGRHYMET pour la formation de Technicien Supérieur en protection des végétaux (TSPV).

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous informer que le Centre Régional AGRHYMET a ouvert, pour l'année académique 2025-2026, une formation de **Technicien Supérieur en Protection des Végétaux (TSPV)** cofinancée par le Projet 2 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS) et le Projet de Renforcement et d'Innovation des Systèmes d'Information en matière de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest (PRISISAN-AOS).

L'objectif est de former des cadres compétents et opérationnels dans le suivi et la protection des végétaux, avec un accent particulier sur la lutte intégrée contre les ennemis des cultures en milieu paysan. C'est dans ce cadre que le Centre Régional AGRHYMET – CCR-AOS recrute des enseignants vacataires au niveau du Département Formation et Recherche (DFR) afin d'assurer les enseignements du semestre 2 du cycle TSPV, indiqués en annexe 1.

Si notre demande retient votre attention, nous vous prions de bien vouloir nous transmettre un dossier de candidature comprenant :

- Une demande précisant le ou les enseignements choisis (cf. annonce publiée sur notre site web : agrhymet.cilss.int) ;
- Une proposition de syllabus (plan de cours) pour le ou les enseignements choisis, en utilisant le modèle joint en annexe 2 ;
- Un curriculum vitae indiquant votre titre et grade universitaires CAMES, le cas échéant.

**Important :** Chaque candidature pour un enseignement doit faire l'objet d'un courriel distinct. L'objet du message doit comporter l'abréviation du cycle de formation suivie du titre de la matière choisie (ex. : TSPV – *Acarologie générale* ; TSPV – *Mammologie générale*). Le non-respect de cette nomenclature pourra entraîner l'irrecevabilité de la candidature.

### Lettre circulaire

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courriel au Département Formation et Recherche à l'adresse : [vacatairesdfr.pv@cilss.int](mailto:vacatairesdfr.pv@cilss.int). La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **06 juin 2026**.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Directeur Général**



**Dr. Guiguigbaza-Kossigan Dayo**

*P.J. : - Liste des modules de formation  
- Modèle de syllabus*



COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL  
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL  
COMITÉ PERMANENTE INTER-ESTADOS DE LUTA CONTRA A SECA NO SAHEL  
اللجنة الدائمة المشتركة لمحاربة التصحر في الساحل



« 50 ans d'engagement au service des populations sahéniennes et ouest-africaines »

## Centre Régional AGRHYMET

### Annexe 1 : Liste des modules ou éléments constitutifs des unités d'enseignement du 2<sup>ème</sup> semestre (S2) pour le cycle de Techniciens supérieurs en protection des végétaux TSPV 2025-2026

N°	UE/ECUE	Crédits
01	Caractéristiques des phanérogames parasites (Phytopathologie générale)	1
02	Taxonomie et bioécologie (Nématologie Générale)	2
03	Techniques d'études et lutte (Nématologie Générale)	2
04	Acarologie générale	1
05	Mammalogie générale	1
06	Classification et bioécologie (Virologie générale)	2
07	Techniques d'études et lutte (Virologie générale)	1
08	Vulgarisation agricole	1
09	Animation rurale	1

**NB : le volume horaire effectif des enseignements (CM + TD/TP) par module correspond à 50% du volume horaire total.**



Le Directeur Général

Dr. Guiguigbaza-Kossigan Dayo



COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL  
 PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL  
 COMITÉ PERMANENTE INTER-ESTADOS DE LUTA CONTRA A SECA NO SAHEL  
 اللجنة الدائمة المشتركة لمحاربة التصحر في الساحل



« 50 ans d'engagement au service des populations sahéniennes et ouest-africaines »

## Centre Régional AGRHYMET

### Annexe 2 : Syllabus (Plan de cours)

Unité d'enseignement 1 : ...	Crédits ...
Semestre ...	... ECUE
Volume Horaire des Enseignements – VHE (CM, TD, TP) :	CM : ... H      TD : ... H      TP : ...H TPE : ...H      VHT (VHE+TPE) : ...H
Compétence et paliers visés par l'UE : <i>Chaque UE est finalisée sur les objectifs d'apprentissage, qu'on formulera ici de façon synthétique et globale. On rappellera ici la compétence et le(les) palier(s) de compétences visées.</i> C3. ... C3.1 ...	
Prérequis : <i>Une UE doit s'inscrire logiquement dans le cursus, c'est-à-dire en tenant compte de la construction progressive des compétences, autrement dit compte tenu de celles acquises auparavant.</i>	
Contenus / ECUE : <i>On indique ici les intitulés des différents enseignements appelés « disciplines associées » et des activités pédagogiques.</i>	
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage :	
Méthodes d'évaluation :	
Objectifs d'apprentissage détaillés :	
Bibliographie / Webographie indicative :	